

Procès verbal

Le vendredi 10 juillet 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 01 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de Véronique MONTÉGUT.

Secrétaire de la séance : Virginie FAUR

Présents : Véronique MONTÉGUT, Gilles BUFFALAN, Guylaine DARMANI, Roselyne ARTIGUES, Ludovic CALVET, Virginie FAUR, Vincent PIERRONNE, Nathalie DAI PRA, Aurélie FERRAN, Benjamin BOUE

Représentés : Bertrand LACARRÈRE représenté par Véronique MONTÉGUT

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Approbation du PV du CM du 22 mai 2026.

Désignation représentant services techniques et voirie (remplacement Mr Benjamin BOUE).

Demande de subvention pour le rideau métallique du stade.

Délibération ruelle de Lafuste (modification).

Création d'un emploi non permanent.

Fixation du loyer de l'appartement de Lannes.

Délibération refus de transfert automatique de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat.

Questions diverses :

La séance est ouverte à 19h00

Le PV du conseil municipal du 22 mai 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibérations :

1. Désignation représentants services techniques et voirie (remplacement M. Benjamin BOUE).

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux que Mr Benjamin BOUE ne peut être inscrit à la commission des services techniques car il exerce au sein de ce service de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat, comme indiqué ci-dessous à l'article 14 de règlement intérieur :

Article 14 : Constitution des commissions

Les commissions sont constituées d'élu(e-s) membres des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes. Les agents de la communauté de communes qui sont aussi conseiller municipal ne peuvent pas siéger dans la ou les commissions qui correspondent aux fonctions qu'ils exercent au sein des services communautaires.

Il convient de nommer un autre conseiller à cette commission avec Mr BUFFALAN

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve la candidature de madame DAI PRA Nathalie.

2.Demande de subvention pour le rideau métallique de la maison des associations

Madame le Maire informe le conseil Municipal que lors de violents orages ou de vents violents l'entrée de la maison des associations, qui se trouve entre la salle des associations et le garage est inondée, ou salie par les éléments transportés par le vent.

Afin de palier à ces inconvénients qui fragilisent le bâtiment, un devis pour la pose d'un rideau métallique, afin de fermer cet espace a été demandé.

L'entreprise BARRAU et fils a proposé un devis d'un montant de 4 700.22 € HT soit 5 640.26 € TTC.

Madame le Maire propose de solliciter les subventions suivantes :

DÉPARTEMENT (40 %)

1 880.09 €

Le conseil approuve à l'unanimité

3. Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de Maître JAURREGUIBERRY.

Celui-ci demande que soit modifiée la délibération concernant la Ruelle de Lafuste et que soit précisée sur celle-ci qui supportera les frais afférents aux actes d'échanges.

Il avait été convenu que la Mairie prendrait en charge ces frais. Aussi compte tenu de leurs montants, et dans un souci d'équité, Madame le maire propose que la Mairie prenne à sa charge également les frais des actes de ventes.

Les frais d'échange M. ORTUNO et Mme COSMA s'élèvent à 661.00 €

Les frais d'échange M. CALVET s'élèvent à 657.00 €

Les frais d'échange et Mme DONATI s'élèvent à 661.00 €

Les frais de vente M. et Mme VIALARET DU VAL DE LA CROIX s'élèvent à 180.00 €

Les frais de vente Mme DANNY s'élèvent à 176.00 €

Les frais afférents à la constitution de la servitude de canalisation sur la parcelle A-1173, d'un montant de 240.00 € seront à la charge de la commune.

Afin de finaliser cette situation, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4. Création d'un emploi non permanent

Lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé de faire appel à un agent contractuel pour réaliser la peinture de l'appartement 46 impasse du Boulodrome, au-dessus de l'école de Lannes. Madame le maire informe qu'il est nécessaire de délibérer afin de pouvoir créer ce poste.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5. Fixation du loyer de l'appartement de Lannes

Madame le Maire informe que le logement communal situé 46 impasse du Boulodrome, est libre depuis le 1er février 2026. Des travaux de rénovation ont été réalisés. Il s'agit d'un T3 (2 chambres) situé au 1er étage. Il convient de fixer le montant du loyer mensuel, suite à ces travaux. Le loyer était de 383.14 €. Madame le Maire propose de fixer le nouveau loyer à 430.00 mensuel.

Le conseil municipal approuve et autorise Madame le Maire à signer le bail à venir pour ce logement et les pièces nécessaires à la bonne gestion de la location.

6. Délibération refus de transfert automatique de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat.

Madame le Maire expose que la loi ALUR (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 prévoit le transfert de la compétence Urbanisme aux communautés de communes avec la réalisation de PLU intercommunaux (PLUi). Ainsi, les communautés deviennent compétentes de plein droit en matière d'urbanisme lors de chaque renouvellement des conseils municipaux si elles ne l'étaient pas lors du mandat précédent.

Toutefois, cette prise de compétence peut être reportée si, avant le 1^{er} juillet de l'année suivant l'année de renouvellement des conseils municipaux, au moins 25% des communes, représentant au moins 20% de la population du territoire, s'y opposent.

Compte tenu des enjeux stratégiques que soulève cette prise de compétence et de l'échéance réglementaire, un débat est intervenu en Conférence des maires du territoire de la communauté de communes Cagire Garonne Salat le 17 juin 2026.

Madame le Maire précise que la prise de compétence en matière d'urbanisme peut intervenir en cours de mandat, par la procédure habituelle de prise de compétence.

En conséquence, elle propose au Conseil Municipal de s'opposer dans l'immédiat au fait que la Communauté de Communes devienne automatiquement compétente en matière d'urbanisme le 1^{er} juillet 2027.

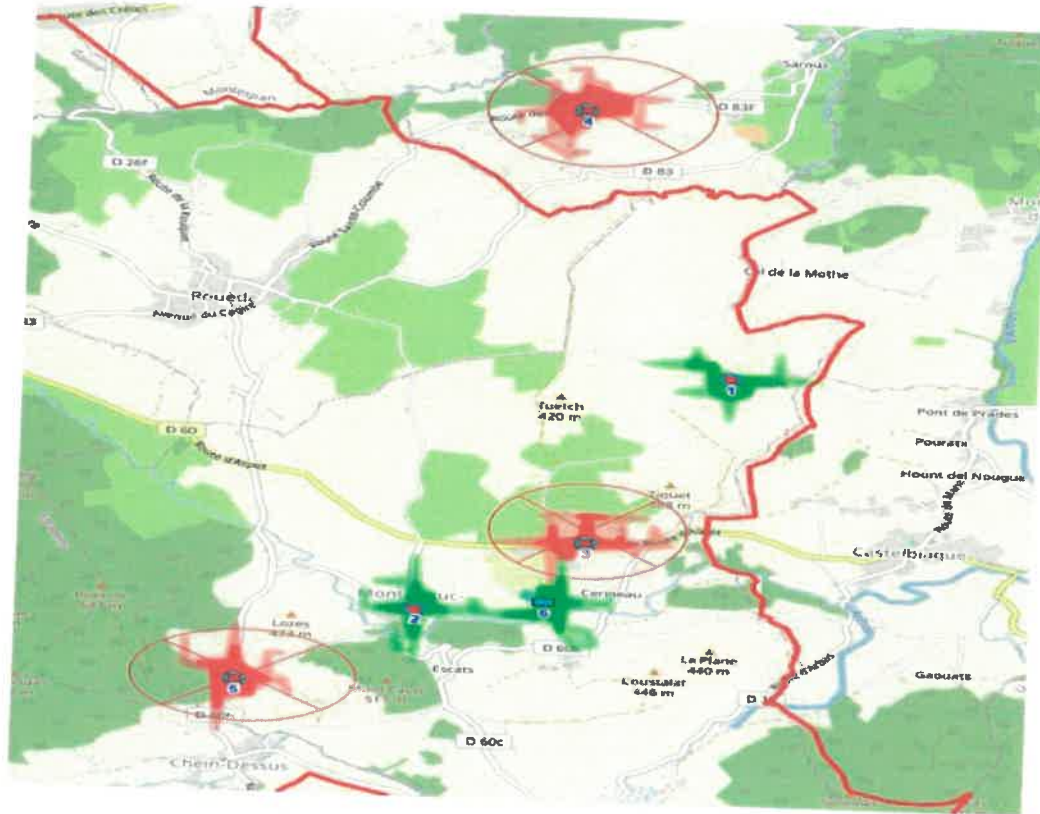
Le conseil municipal, approuve à l'unanimité

7. Questions diverses

- Madame le MAIRE informe qu'elle a reçu M BAQUE Patrick du SDIS afin de faire l'inventaire des points d'eau sur la commune en cas d'incendie. M BAQUE a fourni une carte de la commune avec en rouge les points à pourvoir en point d'eau. Il est précisé que les bornes à incendie sur les quartiers de LANNES, du SARRAT de la Lie, ont un débit légèrement trop faible mais suffisant pour que les camions puissent s'approvisionner. M BUFFALAN fait remarquer qu'une étude a été faite pour que les camions s'approvisionnent dans les cours d'eau avec des cannes mais que ce dispositif n'est pas suffisant.

A l'observation de la carte, l'ensemble du conseil municipal convient que la priorité est d'installer une bâche à eau sur le quartier SAINT MARTIN car il est dépourvu de toute installation. M Ludovic CAVET se charge de demander des devis.

Couverture Incendie MONTASTRUC de SALIES



- Climatisation des écoles

Depuis le début du mois de juin, nous subissons des vagues de chaleur. Madame le Maire en concertation avec les enseignantes, a dû fermer les écoles les 22 et 23 juin 2026. Aussi, elle informe le conseil municipal qu'avec l'aide de M BUFFALAN, il a été demandé à deux entreprises des devis pour installer des climatisations réversibles dans les écoles.

A aujourd'hui, un seul devis a été reçu qui s'élève à:

Bureau de la Mairie : 1 764 € TTC

École Saint Martin :

Cantine : 3 912 € TTC

Salle de classe : 3036 € TTC

École de Larnes :

Cantine : 2 688 € TTC

Salle de classe + accueil : 6 072 € TTC

Dortoir : 1764 € TTC

- Madame le Maire informe que la demande de subvention pour les radiateurs de l'école de Saint Martin a été refusée par le Conseil Départemental.
Un RDV a été fixé pour le 14/10/2026 pour présenter l'ensemble des projets du mandat.

- Madame le Maire informe le conseil municipal des travaux du SDEHG :
- Il va réaliser une traversée de route sur le quartier de Montastruc pour alimenter une nouvelle construction.
- Demande de devis à la société Cassagne pour la rénovation du coffret du terrain de foot,
- Demande de devis à la société Cassagne pour le renforcement des lignes à Larrigau

- Madame FAUR Virgine donne lecture du courrier de M NICOLINO à la Mairie alertant sur la situation des chats errants sur le quartier de Larrigau. Madame FERRAN précise qu'ils sont nourris par une habitante du quartier. Pour l'instant le conseil municipal n'a aucune solution à apporter à cette situation.

- Madame le maire fait part du mail Mme Annie Mezzaros :

''Bonjour,

Je suis à la recherche d'une solution amiable pour la réfection du chemin d'accès sur notre propriété qui a été fortement endommagé du fait de ravinements consécutifs à des désordres sur les réseaux d'évacuation des eaux pluviales.

Nous vous sommes par avance reconnaissants de votre sollicitude.

Vous pouvez me joindre. Bien cordialement.''

Messieurs BOUE, PIERRONNE et Mme DAI PRA soutiennent que cela n'est pas du ressort de la Mairie et que chacun est responsable de ces installations lors de tempête. Madame le Maire fait falloir que ces ravinements sont dus au fait que le réseaux d'évacuation était bouché.

Après discussion le conseil municipal concède à titre exceptionnel de faire apporter du gravier et que l'employé municipal le mettra en place.



- Madame le Maire informe qu'elle a reçu deux personnes qui souhaitent installer une caravane sur une propriété privée, sur le quartier de Sarous pour y vivre un an. Le PLU n'autorise pas cette installation. Aussi, le conseil à l'unanimité refuse cette installation.
- Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier de la préfecture nous informant que nous avons jusqu'au 14/08/26 pour changer l'emplacement du ou des bureau(x) de vote pour 2027. Il est décidé de déplacer le bureau de Lannes à la maison des associations.
- Madame le maire informe avoir reçu Mme ARCADE Service accessibilité Préfecture.
- Madame le maire informe le conseil municipal d'un RDV du 23/07/2026 à 9 heures pour un bornage au quartier de Montastruc.
- Madame le maire informe le conseil municipal que Marie Pierre, enseignante de Lannes, a demandé la possibilité de poser 1 étagère à l'école, Messieurs BUFFALAN et PIERRONNE s'engagent à le faire avant la rentrée de septembre.
- Madame le Maire informe le conseil municipal des décès de M CARON et Mme NORMAND.
- Mesdames DAI PRA et FERRAN informe le conseil municipal qu'elles ont débuté la réalisation du Journal communal

- Appartement de SAINT MARTIN

Suite à la réunion avec Madame LEPERS du mercredi 08 juillet 2026, M BUFFALAN présente son étude de faisabilité des travaux.

En effet le montant total du projet élève à 109 000 euros.

Le montant des subventions est inférieur à celui attendu.

Nous attendions 24000 € de DETR, nous aurons 15000 €, La communauté de communes nous a attribué 6580 €.

Quant au département, il ne se prononce pas, nous devons attendre la réunion de 14/10/26.

Ces subventions sont conditionnées à un loyer de 500 € mensuel

M BUFFALAN présente plusieurs scénarios :

- acceptant les subventions et gardant le loyer à 500 € mensuel,
- sans subvention et en fixant le loyer à notre convenance,
- en louant l'appartement en AIRB&B,

Nous convenons qu'aucun scénario n'apporte une rentabilité suffisante pour engager la commune sur cette somme.

Aussi, M BUFFALAN propose de réviser le projet en enlevant certaines prestations qui peuvent être faites différemment ou en régie.

L'ensemble du conseil municipal en convient.

- M PIERRONNE informe le conseil municipal que le château d'eau du Sarrat de la Lie sera rénové en octobre.

- Mme DARMANI informe le conseil municipal qu'elle va demander conseil à l'entreprise Rey Assèchement afin de trouver une solution pour baisser l'hydrométrie de l'église de Saint Martin et pouvoir récupérer la Statue de Saint Martin.
Elle informe également le Conseil Municipal que le Ministère de l'Intérieur lui a accordé la croix du Mérite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21 heures 31 minutes.

Véronique MONTÉGUT
Président de séance



Virginie FAUR
Secrétaire de séance

